

# L'ÉVASION FISCALE DÉCRYPTAGE D'UN SYSTÈME

*argumentaire en 7 fiches*



À peine Jérôme Cahuzac pris la main dans le sac,  
des voix s'élèvent pour condamner un homme dénué de tout scrupule.

Il s'agirait d'un cas isolé, d'un fait divers.

Il n'en est rien. Si l'affaire Cahuzac peut être utile à quelque chose,  
c'est bien à révéler l'ampleur et l'organisation industrielle de l'évasion fiscale  
dans le monde et en France.

C'est l'objet de cet argumentaire que d'en révéler l'ampleur et les rouages,  
à partir notamment du rapport réalisé par Éric Bocquet, sénateur communiste.

Rapport adopté l'an dernier par le Sénat

et qui formule 61 propositions pour en finir avec l'évasion fiscale.



Bien sûr, comme l'évasion fiscale est par définition discrète sinon clandestine, on ne dispose que d'estimations sur les montants concernés. Mais la plupart des évaluations de journalistes, d'économistes ou encore des administrations fiscales se recourent globalement et démontrent qu'il s'agit bel et bien d'un phénomène de masse.

Première observation : si le montant de l'évasion fiscale est si important, c'est avant tout parce que les chiffres de la finance mondiale sont eux-mêmes astronomiques. Aujourd'hui, la masse des liquidités dans le monde est estimée à **75 000 milliards de dollars**. Une part très importante de cet argent n'a rien de commun avec ce qui se crée de richesses dans le monde réel. Ainsi, seuls **1,6 % des flux financiers mondiaux** ont un rapport avec l'économie réelle, avec la richesse produite par du travail humain.

Contrairement aux idées reçues, la crise n'a pas contribué à réduire cette montagne de masse monétaire. Au contraire, elle n'en fini pas d'enfler. Mais évidemment, elle ne profite qu'à quelques-uns.

**80 milliards  
d'évasion  
fiscale chaque  
année**

Car bien sûr, ce patrimoine financier est réparti de manière extraordinairement inégalitaire : 42,5 % de cette somme, soit **31 873 milliards sont détenus par 0,1 % de la population mondiale**. On estime par ailleurs que 10 à 15 % des liquidités sont la propriété de 0,0014 % de la population.

Or, ce sont justement ces masses considérables d'argent qui alimentent l'évasion fiscale : 5.879 milliards, soit environ 8 % de cette richesse mondiale, est gérée *offshore*, c'est-à-dire de manière extra-territoriale : entendez, dans les paradis fiscaux. Les sommes sont si considérables que le bilan cumulé des paradis fiscaux représente **1/3 du PIB mondial**. Et les Français ne sont pas en retard. Selon certaines estimations, ce sont environ **600 milliards d'euros**, soit environ **10 % du patrimoine des Français** qui ont été ainsi soustraits par nos compatriotes, à raison de **60 à 80 milliards** chaque année. Une somme équivalente au déficit budgétaire cette année, creusé notamment en France par **200 000 hyper-riches** dont le patrimoine est supérieur à 10 millions d'euros ! Et oui, on nous dresse souvent le tableau d'une France misérable, mais notre pays détient le record du nombre de millionnaires en Europe, et la troisième place dans le monde ! Ce n'est pas la crise pour tout le monde... À l'échelle de l'Europe, ce sont 1 000 milliards d'évasion chaque année, dix fois le montant de l'aide publique au développement octroyée par les pays du nord aux pays en voie de développement.

On le voit, l'évasion fiscale est bel et bien un phénomène de classe.

Comment en est-on arrivé là ?

La **financiarisation** à outrance de l'économie et l'encouragement des paradis fiscaux prend sa source dans l'offensive néo-libérale sur le terrain idéologique, initiée par des penseurs comme Friedrich von Hayek ou encore **Milton Friedman** et ses Chicago boy's. Leur credo, on le connaît bien, puisqu'il inspire l'essentiel des politiques menées dans le monde occidental depuis 30 ans : concurrence libre et non faussée, baisse drastique des dépenses publiques, privatisations et marchandisation de tout ce qu'il est possible de vendre, et... financiarisation de l'économie et dérégulation des marchés. C'est plus particulièrement ce dernier point qui aura été le moteur de développement des paradis fiscaux et de la grande évasion fiscale.

La Grande-Bretagne des années 80, sous le règne de la regrettée Margaret Thatcher, a été un formidable terrain d'expérimentation et de déploiement à grande échelle de ces politiques, et notamment en ce qui concerne les bourses et la finance. Le « big bang », c'est-à-dire la **libéralisation des marchés financiers** britanniques en 1986, a ouvert la voie à l'argent-roi et couronné les golden boys comme les nouveaux héros du capitalisme. Après Londres, devenue depuis première place financière mondiale, devant New-York et Tokyo, tous les marchés financiers de la planète ont depuis suivi.

la  
libéralisation  
de la finance  
en cause

Concrètement, cette politique s'est traduite par la **suppression de toutes commissions** sur les échanges de titres, et la suppression de tout contrôle, obligeant par exemple les entreprises à ouvrir 100 % de leur capital à tout investisseur, et permettant dès lors les OPA en cascade et donc la concentration capitaliste. C'est bien sûr la **suppression des lois antitrust**, la fin de la distinction entre banques de dépôt pour les particuliers, et banques d'affaires. C'est la **titrisation**, c'est-à-dire la possibilité de transformer des créances en titres négociables sur le marché. C'est aussi la **cotation électronique** et progressivement l'échange en temps réel et sans interruption qui a considérablement accéléré et amplifié la circulation des liquidités et des titres. Ce phénomène s'est encore accentué, en profitant d'évolutions dans le domaine des technologies de l'information : le **trading haute fréquence (THF)**, c'est-à-dire l'achat et la vente successive de titres entre places financières en une poignée de millisecondes, représente aujourd'hui 50 % des ordres d'achat ou de vente dans le monde.

On le voit, la mondialisation capitaliste que nous connaissons aujourd'hui, et la crise qui en découle, prend ses racines dans cette libéralisation totale de la finance.

Alors comment s'étonner, après avoir levé toute barrière faisant obstacle à la circulation des richesses, après avoir supprimé tout moyen de contrôle sur ces flux, après avoir encouragé par tous les moyens la cupidité et l'enrichissement sans limite, comment s'étonner que les paradis fiscaux, jusque-là réservés au blanchiment des produits du commerce de la drogue, des armes ou encore de la prostitution, bénéficient dorénavant aux mafieux de la finance comme aux fraudeurs du fisc, entreprises comme particuliers.

L'évasion fiscale n'est donc pas la pratique isolée de quelques bandits, c'est bel et bien **une technique organisée d'enrichissement**, et qui a été sciemment encouragée.

Faut-il le préciser, loin des discours convenus sur la lutte contre les paradis fiscaux, l'Union européenne porte une lourde responsabilité. D'abord parce que ses traités ont largement favorisé l'évasion fiscale.

**Premier facteur : le principe de libre circulation** des capitaux constitue à la fois la pierre angulaire de la construction libérale de l'Europe et en même temps la condition pratique pour industrialiser l'évasion fiscale.

**Deuxième point** : l'ensemble des 27 membres de l'Union sont aujourd'hui en concurrence fiscale, encourageant évidemment l'évasion. **L'harmonisation des fiscalités** au sien de l'Union européenne constituerait bien sûr un puissant vecteur de lutte contre les fraudes. Or, contrairement à ce qu'on entend souvent dire, le traité de Lisbonne interdit *de facto* toute harmonisation fiscale puisque toute décision en la matière doit être prise à l'unanimité des 27 pays membres.

**Troisième point** : cette unanimité sera d'autant plus difficile à atteindre que nombre d'États membres de l'Union ou de territoires et entités dépendantes constituent eux-mêmes des paradis fiscaux. Avec la zone Caraïbes, **l'Europe est le paradis des paradis fiscaux** : Andorre, Autriche, Chypre, Grande-Bretagne (Jersey, Île de Man, City de Londres...), Pays-Bas, Irlande, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco... Sans oublier la Suisse bien sûr.

**Quatrième point** : si des coopérations entre États sont théoriquement possibles, par exemple pour échanger des informations bancaires, ce ne peut être que le cas que lorsque la personne est sous le coup d'une décision de justice, c'est-à-dire lorsque la fraude est découverte... Il suffit donc d'être discret. De plus, elles ne concernent que les personnes physiques et pas les entreprises, qui représentent pourtant plus de 60 % de l'évasion en France.

**l'Europe  
paradis  
des paradis  
fiscaux**



**PÉPITES TV/RADIOS ON VA LEUR FAIRE UN DESSIN**

retrouvez dès le 15 juin 2013 le prochain film  
**On va leur faire un dessin spécial évasion fiscale**  
 disponible sur le site <http://alternatv.pcf.fr>

à diffuser sur vos réseaux sociaux, blogs et autres sites  
 mais également à télécharger pour vos réunions publiques  
 et débats sur le thème de l'évasion fiscale

Nous avons tous en tête la déclaration fracassante de Nicolas Sarkozy à la suite du G20 d'avril 2009 : « *Les paradis fiscaux, le secret bancaire, c'est terminé* ». C'est loin d'être le cas.

Évidemment, si l'on s'en tient à l'étrange et bien courte liste établie par le ministère des Finances en avril 2012, on peut se convaincre que le jour de gloire approche et que la lutte engagée par Sarkozy en 2009 a porté ses fruits : Botswana, Brunei, Guatemala, Îles Marshall, Montserrat, Nauru, Niue, Philippines. C'est tout.

Il suffisait pourtant d'ouvrir le magazine *Forbes* qui, en 2010, avisait ses lecteurs des dix paradis fiscaux les plus intéressants pour épargner à leur pécule la douloureuse épreuve de l'impôt : U.S.A (Delaware), Luxembourg, Suisse, Îles Caïman, Royaume-Uni (City of London), Irlande, Les Bermudes, Singapour, Belgique et Hong Kong. Et combien d'autres. Car les États qui continuent de remplir les principaux critères de l'évasion fiscale sont légions. Quels sont ces critères ?

**Résidence juridique fictive** : premier service offert par un paradis fiscal, assurer votre hébergement fictif ou celui de votre entreprise. Le seul immeuble Uglad House aux Îles Caïman abrite le siège 12 748 entreprises. Aux îles Vierges britanniques (BVI) 830 000 entreprises sont enregistrées alors même qu'on ne compte que 25 000 habitants dans cet archipel des Caraïbes. Le Delaware, quant à lui, n'est peut-être pas le plus célèbre des États des US, mais sa fiscalité particulièrement douce lui permet d'héberger le siège de la moitié des entreprises cotées à la bourse de New-York.

les  
supermarchés  
de l'évasion  
fiscale

**Fiscalité faible ou nulle pour les non-résidents** : c'est bien sûr l'un des principaux critères puisque l'objectif c'est d'échapper à l'impôt. Chaque paradis fiscal a sa spécificité : faible imposition des personnes, des entreprises, etc. Par exemple, la Belgique, dont la fiscalité est plutôt lourde concernant l'impôt sur le revenu, peut être considérée comme un paradis fiscal puisque les droits de succession y sont particulièrement « intéressants ».

**Secret bancaire et absence de coopérations avec les administrations fiscales** : l'opacité est l'une des conditions clés recherchée par l'argent sale de la drogue et des armes comme celui de l'évasion fiscale. En Europe, Luxembourg, Autriche et Suisse offrent encore aujourd'hui cette bienveillant opacité à ses clients. Un secret bien défendu puisque, par exemple, au Luxembourg, la loi prévoit que « *les professionnels des institutions financières qui enfreignent les obligations strictes du secret professionnel Luxembourgeois peuvent être emprisonnés* ». En outre, les paradis fiscaux sont également des paradis judiciaires : les règles y sont bien moins strictes et l'on se refuse à coopérer avec les États étrangers requérants.

**Procédure d'enregistrement rudimentaire** : l'évasion fiscale passe souvent par la création de société *offshore* et de *holding* vers lesquelles sont transférés les fonds issus du chiffre d'affaire de l'entreprise mère. La procédure de création de ces structures juridiques dans ces paradis fiscaux est simplifiée à l'extrême, ne demandant que quelques minutes par le biais d'un site internet. Des sociétés offrent d'ailleurs des services complémentaires tels que des prête-nom ou *nominees* qui apparaîtront en lieu et place des véritables propriétaires. Enfin, les paradis fiscaux ne formulent généralement aucune exigence comptable comme la publication annuelle des comptes : bien pratique quand on veut tenir les curieux à distance.

**Stabilité économique et politique** : l'argent déteste l'instabilité économique, politique et juridique, entendez les changements de politique. Les bouleversements politiques intempêtes, notamment sous pression démocratique, sont mauvais pour les affaires. La réputation d'un paradis fiscal dépend donc largement des « garanties » qu'il peut offrir aux « investisseurs ». C'est d'ailleurs écrit en toute lettre sur le site du ministère des Finances luxembourgeois.

Le principal acteur de l'évasion fiscale, ce sont bien sûr **les grandes fortunes**. On estime en France à **220 milliards** les sommes issues de fortunes particulières qui ont quitté le pays pour des cieux plus « cléments » et qui génèrent maintenant des revenus net d'impôt. En effet, il faut bien comprendre que l'on gagne évidemment sur les deux tableaux : en sous-trayant au fisc le produit d'une activité économique on s'épargne l'impôt tout de suite, mais on prépare aussi l'avenir en plaçant cette manne à des taux très avantageux et non imposés depuis les paradis fiscaux.

Devant tant de richesses, **les banques** ne pouvaient pas rester indifférentes. Elles jouent évidemment un rôle majeur. Toutes les grandes banques mondiales sont activement présentes dans les paradis fiscaux. Mais la France n'est pas en reste. Il faut d'abord savoir que les principaux établissements bancaires français sont de véritables géants internationaux : quatre banques sont mêmes jugées « systémiques », c'est-à-dire susceptibles de déstabiliser l'ensemble du système financier planétaire en cas de défaillance : BNP/Paribas, Crédit agricole, Société générale et Banque populaire/Caisse d'épargne. Or les banques françaises sont visiblement beaucoup plus disposées à s'impliquer dans des opérations spéculatives dans les paradis fiscaux que de participer au financement des activités productives.

**les banques  
au cœur  
du système**

Voyez plutôt : la Société générale dispose de 91 filiales dans les paradis fiscaux, et ce sont 150 pour le Crédit agricole, et 334 pour le groupe BNP/Paribas ! Les filières de l'évasion fiscale sont bel et bien organisées depuis la France.

**Les grandes entreprises** multinationales sont évidemment les grandes bénéficiaires de ces pratiques. L'ensemble des sociétés du CAC 40 utilisent l'évasion fiscale pour « optimiser » leurs profits et échapper à l'impôt : ce n'est pas un hasard si ces entreprises ne paient en moyenne que 8 % d'impôts sur les bénéfices, contrairement à la plupart des PME/PMI.

Prenons l'exemple de Google qui a réalisé, en 2011, 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires rien qu'en France. Google verse l'intégralité de cette somme à la maison mère européenne basée en Irlande, pays où la fiscalité des entreprises est particulièrement basse. Google France facture ensuite à la maison mère 138 millions d'euros au titre de son activité et c'est sur cette base que Google est imposé en France, soit environ 11 fois moins ! Au niveau mondial, on estime que le « système Google » c'est : 100 milliards de chiffre d'affaire, 10 milliards de bénéfices et seulement 500 millions d'impôts...

Les entreprises françaises ont les mêmes pratiques : le siège social du groupe Renault/Nissan se situe... au Pays-Bas bien sûr... Toujours pour des raisons d'optimisation et alors même que l'État français est encore actionnaire du groupe !

Enfin, parmi les grands bénéficiaires de ces filières d'évasion, il y a bien sûr **les grands cabinets d'audit**, d'avocats fiscalistes et leurs kyrielles de conseillers en « optimisation ».

Tout ce petit monde dispose d'outils nombreux et performants pour organiser le trafic mondial d'évasion fiscale :

**Les comptes non déclarés** : la Suisse est championne du monde en la matière puisqu'elle est le premier gestionnaire au monde de fortunes personnelles avec quelque 5 200 milliards de francs suisses.

**Les trusts** : ce sont des structures juridiques dont le principal but est de couper tout lien entre les fonds transférés et leur propriétaire. Le trust est donc une structure de « confiance » qui gère dans l'intérêt du bénéficiaire un patrimoine. Très utile notamment lorsque ce dernier est sous le coup d'une procédure judiciaire. À Jersey, aujourd'hui, ce sont 200 sociétés qui gèrent entre 200 et 10 000 trusts chacune, 350 000 comptes *offshore* et entre 3 000 et 8 000 milliards \$ d'actifs.

**Les fondations** : pour une famille de milliardaires ou un grand groupe, une fondation pour soigner telle ou telle maladie, œuvrer pour telle ou telle cause est souvent bien utile pour redorer son image, s'acheter une bonne conscience. Mais en tant qu'organisations sans propriétaires ni actionnaires, les fondations sont surtout la voie royale pour l'évasion fiscale.

La créativité pour ne plus payer d'impôts qui, selon Leona Hemsley (spécialiste américaine de l'évasion fiscale) devraient être réservés « aux petites gens », est sans limite. On l'utilise pour déduire les **intérêts d'emprunts**, mais aussi pour loger à bas coût la **propriété intellectuelle** (les brevets, les marques) dans un paradis fiscal : on l'a vu avec Google, mais c'est aussi le cas d'Apple ou encore d'Amazon.com (Luxembourg). Les **œuvres d'art** n'ont pas que des qualités plastiques. Ce sont également des placements qui permettent de s'abriter tranquillement de l'infamie fiscale. Jersey s'en est d'ailleurs fait une spécialité.

Enfin, et c'est l'une des plus importantes formes d'évasion fiscale en volume, celle qui concerne la manipulation des **prix de transfert dans le commerce international**. Il faut savoir que 60% des échanges mondiaux s'opèrent à l'intérieur de mêmes groupes par filiales interposées. Explication : des bananes achetées 10 centimes à un producteur en Amérique latine feront l'objet avant leur commercialisation finale de moult facturations pour des services annexes à des filiales de la société exportatrice : paiement des services financiers au Luxembourg, du management à Jersey, de l'usage de la marque en Irlande, de l'assurance du transport à l'Île de Man, des frais du réseau de distribution aux Bermudes ou encore du réseau commercial aux Îles Caïmans. Au passage, le prix grimpe bien sûr, et toujours net d'impôt ! Fastoche.

Tout cela constitue un manque à gagner considérable : 60 à 80 milliards chaque année, soit le déficit public !

À l'heure où l'impôt est de plus en plus rarement présenté, ainsi que le faisait Henry Morgenthau, ministre des Finances de Roosevelt, comme « le prix à payer pour une société civilisée, trop de citoyens veulent la civilisation au rabais ».

À l'heure où trop d'entreprises bénéficient, même sans le truchement des paradis fiscaux, d'avantages considérables (les entreprises du CAC 40 payent en moyenne 8% d'impôt), il y a urgence à réagir.

À l'heure où, crise aidant, les besoins et donc les moyens nécessaires au financement de services publics modernes et performants doivent être trouvés de toute urgence. ... il faut s'attaquer à l'évasion fiscale et la financiarisation sans limite de l'économie.

c'est  
l'évasion fiscale  
qui creuse le  
déficit public

Éric Bocquet, sénateur communiste, a permis l'adoption l'an passé par le Sénat d'un rapport qui formule 61 propositions pour en finir avec l'évasion fiscale. Parmi ces propositions (dont on retrouvera le détail sur <http://blogs.senat.fr/evasion-fiscale>) :

- Créer un **Haut-commissariat à la protection des intérêts financiers publics** doit constituer la pierre angulaire de la mise en place d'une politique de lutte contre l'évasion et la fraude fiscale efficace.
- Renforcer les **prérogatives des institutions représentatives du personnel** (comité d'entreprise) pour qu'elles puissent constituer, au cœur même de l'entreprise, des garde-fous de la fraude et de l'évasion fiscale.
- Conforter les **moyens humains et matériels de l'administration fiscale** et envisager la création d'une brigade fiscale européenne.
- Réintégrer à la base taxable les **bénéfices transférés aux profits d'entités situées à l'étranger** et qui ne sont plus déclarés en France.
- Développer **une politique pénale permettant une sanction effective** et dissuasive du délit de fraude fiscale, en France et dans l'Union européenne.
- Établir un registre européen des trusts et créer **un registre européen des comptes bancaires** sur le modèle du FICOPA français.
- Aboutir sans tarder à la création d'**une taxe sur les transactions financières** dans au moins 9 États membres de l'Union européenne.
- Promouvoir l'émergence d'**une gouvernance fiscale mondiale**, permettant de faire respecter une forme d'ordre fiscal international.

**s'attaquer  
enfin  
à la finance**

Alors, que manque-t-il pour enfin enrayer la mécanique de l'évasion fiscale ?

On le voit, les solutions sont connues. Ce qui manque, ce ne sont donc pas les idées, les propositions.

Ce qui manque, ce ne sont pas plus les déclarations velléitaires (« *Les paradis fiscaux, c'est terminé* », Nicolas Sarkozy, avril 2009) que François Hollande, comme Nicolas Sarkozy en son temps, utilise pour calmer l'indignation populaire sans que cela débouche sur des mesures concrètes et fortes. Une fois encore, l'Europe vient de reporter à plus tard toute politique offensive (sommet européen du 22 avril 2013) et le gouvernement prépare une amnistie fiscale déguisée en ouvrant la porte à des **négociations avec les fraudeurs**.

**Ce qui manque, c'est la volonté politique pour réorienter notre économie vers la satisfaction des besoins, pour mettre un terme au diktat des banques et de la finance. C'est la volonté du Parti communiste français et du Front de gauche.**